

# LI A I S I O N *a c t i o n*

Avril 2003 N°144

## Le sang et les larmes

Beaucoup d'entre nous ont participé au mouvement d'opposition à la guerre en Irak. Parce que cette guerre se fait pour des intérêts économiques, le pétrole et pas pour la démocratie. La majorité des peuples du monde en sont également convaincus et le peuple américain, qui n'avait pas voté pour Bush dans sa majorité, finira par le comprendre aussi, nous l'espérons.

Mais la guerre ne doit pas dissimuler la régression sociale mise en oeuvre par le gouvernement Raffarin contre les salariés, chômeurs et pauvres de notre pays. Suspension de la loi dite de « modernisation sociale », suspension des 35H pour les salariés des petites entreprises, blocage des salaires dans le privé et le public, obtention plus difficile de la Couverture Maladie Universelle (CMU), et maintenant offensive sur les retraites.

Cette offensive tente d'opposer public et privé, jeunes et moins jeunes, actifs et retraités. Cette division, les manifestations unitaires massives du 1er février et du 3 avril l'ont refusée. Pour ce qui est de l'INSEE, comme dans bien d'autres secteurs, nous avons surmonté cette opposition qui est néfaste à l'ensemble des salariés du public et du privé.,.

Pourtant, la logique du gouvernement est celle du « perdant-perdant » : passage à 40 annuités pour les fonctionnaires sans garantir le départ à 60 ans. Les réformes proposées se traduiront par la baisse du montant des pensions et retraites pour tous, la remise en cause des formes de départ anticipés avant 60 ans ou du Congé de Fin d'Activité, le refus de prise en compte des années de précarité, de chômage ou d'études comme annuités à taux décent, etc.

Si les fonds de pension, ou tout système de retraite complémentaire individualisée, sont introduits dans le système de retraite, les seuls à y gagner seront les banques et assurances qui vont proposer des placements financiers aussi hasardeux qu'aléatoires. Qui peut prévoir l'état des marchés financiers en 2020 ou 2030, quand aucun analyste financier sérieux ne peut faire de pronostic à 6 mois !

Nous lutterons contre cette logique avec détermination, parce que nous savons que le recul social dans la Fonction Publique n'a jamais amélioré les acquis sociaux pour les plus défavorisés et les salariés du secteur privé.

Notre engagement permanent auprès des précaires (les enquêteurs de l'INSEE en premier lieu), des associations comme Droit au Logement ou Attac garantit la seule vraie solidarité : celle des luttes ! Il est temps de préparer, ensemble, un mouvement social prolongé qui fasse reculer le gouvernement.



bulletin du syndicat national  
tél : 41 17 58 91

**CGT-Insee**

18, bd adolphe-pinard  
75014 paris

fax : 4 1 1 7 6 1 2 1

# Fonds de pension : Le piège

*Contribution au 47<sup>ème</sup> congrès du syndicat de l'INSEE*

Dans le débat sur les retraites, l'idée d'épargner ou d'économiser aujourd'hui pour les besoins de demain, est souvent avancée en particulier par le MEDEF, mais pas uniquement par lui.

Le syndicat de l'Insee contribue à ce débat de par la place de ses syndiqués dans le débat social. C'est en tant que statisticiens et économistes que nous souhaitons intervenir sur ce sujet.

Revenons sur quelques unes des raisons que les salariés ont de rejeter cette idée.

## **Alliance du travail au capital ?**

La capitalisation, c'est comme son nom l'indique du capitalisme. Avec les fonds de pensions, les salariés seraient dépositaires d'un peu de capital. Ils demanderaient comme tous les détenteurs de capitaux une bonne rémunération de celui-ci, condition sine qua non d'une bonne retraite (ou d'une bonne retraite complémentaire). Immédiatement le système revient à mettre les salariés en concurrence entre eux. En effet les salariés actionnaires exigent via des institutions telles les banques et les assurances des rendements élevés des entreprises où les fonds sont placés.

Ils se retrouvent dans l'obligation, indirecte mais réelle de demander une baisse de la rémunération du travail dans ces entreprises pour augmenter la rémunération de leurs placements dans des fonds de pension.

## **Inégalités**

Les fonds de pension sont basés sur une accumulation d'épargne et non sur l'accumulation de droits suite à son travail. Dans ce dernier cas les salariés ont des droits à retraite proportionnels aux salaires. Ce qui est déjà assez inégalitaire. Les inégalités de

salaires, d'après les publications de l'Insee, vont en proportion de 1 à 3.

Mais si les retraites dépendaient pour tout ou partie d'une accumulation d'épargne, elles seraient pour tout ou partie proportionnelles à cette accumulation d'épargne. Or le patrimoine est extrêmement inégalement réparti. Les inégalités vont dans ce cas, de 1 à 63.



C'est une société à deux vitesses, avec ceux qui peuvent épargner pour leur retraite, et ceux qui ne peuvent pas. Les premiers auront (peut-être) des retraites décentes ou confortables, les autres auront des retraites faibles comme aux Etats-Unis voire très faibles comme en Grande-Bretagne.

### **Risqué pour les salariés**

Les affaires ENRON ou LUCENT ainsi que l'effondrement des bourses ces dernières années nous ont montré les risques que les salariés prennent en confiant une épargne à des fonds de pensions. De manière plus générale il est risqué voire suicidaire de confier aux marchés boursiers une l'épargne en prévision d'une période de la vie où l'on ne peut pas travailler. En transférant le capital au salariat, on transfère aussi le risque vers le salarié.

La solution n'est pas non plus de créer des fonds de pensions réformés ou plus transparents. Cela ne changerait rien au fond de la question : veut-on un système individuel ou une retraite solidaire et une protection sociale pérenne ?

La réponse du coté du salariat doit être claire : la retraite est un élément de rémunération du travail et doit le rester. Aucune fatalité ne condamne le système de retraites par répartition et le conseil d'orientation de retraites a raison de rejeter l'idée parfois exprimée « qu'il sera impossible de financer les retraites ».

### **Conclusion**

Seule la production d'une époque peut subvenir aux besoins des actifs et des inactifs de cette même époque : un fond de pension ou, ce qui revient au même, un fond de réserve ne permet pas de consommer ni de répondre aux besoins sociaux d'une époque lointaine.

Donc, la question du niveau de vie des jeunes, des salariés et des retraités doit être réglée par une politique de l'emploi volontariste, un choix de partage des richesses.

Pour une société solidaire la CGT doit être résolument opposée à tout système de capitalisation sous quelque forme que ce soit, et doit défendre le système de répartition.

### **La valse des pôles ; la valse des postes**

La Direction régionale de Reims est courue, demandée, souhaitée par un grand nombre d'agents de l'Insee, elle est même plébiscitée. Cher lecteur, n'as tu pas postulé depuis longtemps pour cette DR ? N'es-tu pas en attente d'une nomination ? Demandant régulièrement des nouvelles de ta possible affectation là où le champagne et les demandes de mutations coulent à flot !

Cette région est si demandée que l'administration y met des pôles à n'en plus pouvoir (DADS, SEDDL) en plus de l'équipe SIRENE qui a récupéré plusieurs départements en dehors de la région. La direction anticipe ainsi avec brio la croissance forte des effectifs !

A la DG, le problème avait commencé avec la suppression de la mission « entrepôt de données locales » vers la DR de Reims. La direction devant reconnaître ensuite qu'elle n'avait pas été optimale pour prévenir les agents de la « redéfinition de ses postes ».

Et ça continue avec les céfliens de la promotion actuelle : 8 postes étaient à pourvoir à Reims. Eh oui ! A force de créer des travaux nouveaux, il faut du monde pour faire le travail. Résultat des courses, un mouvement de protestation à Libourne ! La direction a eu bien du mal à trouver 6 candidats, enfin, si on peut dire candidat.....

## **Couloir trop long ... ou chef de SAR négligeant ?**

Un changement de chef de SAR peut conduire à des changements de méthode. Par ailleurs une formation lui est indispensable comme pour tout agent, ainsi qu'une pratique.

A Orléans le nouveau chef de SAR néglige les recommandations, conseils et différents rappels qui lui sont faits. Le savoir faire des agents de terrain est pourtant une aide précieuse ... quand on veut l'écouter.

Tout chef de SAR connaît la complexité du dossier enquêteur. Alors pourquoi le chef de SAR d'Orléans n'a pas donné suite aux différentes demandes formulées depuis son arrivée en septembre ?

Ø Le 8 novembre en réunion de dialogue social sur ce thème, en présence du représentant des enquêteurs, la CGT a alerté sur l'urgence à communiquer la liste des 19 d'entre eux qui, cette année, pouvaient prétendre aux services sociaux. Cette liste est établie par la DG. Il suffit de la donner à la correspondante des services sociaux, qui se trouve à 5 bureaux du chef de SAR. Alors seulement les droits sont ouverts pour ces personnes.

Ø A plusieurs reprises la chef de DEM, notamment dans le cadre de la préparation de la réunion annuelle des enquêteurs, a fait le même rappel au chef de SAR.

Ø Le 06 janvier la CGT redemande au chef de SAR où il en est. Réponse : il va faire une note.

Ø A la réunion de dialogue social du 30 janvier, le chef de SAR n'avait toujours pas fait la note ni donné la liste.

Mais que va apporter une note ? La correspondante sait ce qu'elle a à faire, encore faut-il lui communiquer les noms des ayants-droit et ceci dans les délais. Aujourd'hui la conséquence est là : l'arbre de Noël est passé, les colos d'hiver terminées, les délais d'inscriptions pour les réservations de vacances familiales d'été écoulés. Aucun enquêteur n'a pu bénéficier de ses droits.

C'est pourquoi la CGT a demandé à ce que les droits soient prorogés d'une année pour ces 19 enquêteurs. La Directrice va faire le courrier. Mais rien n'assure que ce report sera possible. Et ceux qui auront des droits l'année prochaine auront de toute façon perdu une année. Quel agent accepterait de perdre ses droits ? Aucun.

La négligence du chef de SAR sur cette question est lourde de conséquence, elle est tout simplement inacceptable.